

|                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2026<br/>PAR VISIOCONFERENCE DE 21H A 22H</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **1. PRESENCES**

Les membres de la Commission Enseignement chargés du BIFA : Claude Jacob, Fabrice Geffroy, Serge Pouliquen et Bertrand Berthelo pour remplacer Maryse Morin.

Les Président(e)s des Comités Départementaux : Gilles Prigent (Côtes d'Armor), Serge Pouliquen (Finistère), Fabrice Geffroy (Ille et Vilaine) et Sophie Abgrall (Morbihan).

### **2. OBJET**

La Ligue de Bretagne a décidé de confier aux Comités Départementaux l'organisation des stages intégrant la formation BIFA, cette réunion a pour but de finaliser ce projet.

Le Brevet d'Initiateur Fédéral d'Aikido étant un diplôme fédéral délivré par la Ligue, la Commission Enseignement en conserve donc la responsabilité.

Le projet de formation détaillant son organisation et son contenu ainsi qu'une proposition de calendrier ont été diffusés aux participants avant la réunion.

### **3. STRUCTURATION DE LA FORMATION**

Les 3 modules de formation seront intégrés à des stages ouverts à tous afin de favoriser la participation et de garantir l'équilibre financier des Comités Départementaux organisateurs. Chaque stage sera encadré par deux intervenants, dont un membre de la Commission Enseignement habilité à la formation BIFA.

Ces stages constitueront également des temps de formation continue pour les enseignants diplômés, leur permettant d'actualiser leurs connaissances, notamment sur le rôle de tuteur de formation.

### **4. INSCRIPTION A LA FORMATION**

L'ensemble des documents utiles seront placés sur le site de la Ligue le 1<sup>er</sup> octobre 2026 par Claude.

### **5. ORGANISATION DES STAGES POUR LA SAISON 2026/2027**

| Dates           | Comité                | Lieux                                         | Intervenants |                         |
|-----------------|-----------------------|-----------------------------------------------|--------------|-------------------------|
| 10 octobre 2026 | Finistère             | Guipavas                                      | C Jacob      | S Pouliquen             |
| 23 janvier 2027 | Cotes d'Armor         | St Briec ou Loudéac<br>Déterminé le 3 octobre | M Morin      | B Berthelo              |
| 22 mars 2027    | Ille et Vilaine       | Déterminé le 17 octobre                       | F Geffroy    | Déterminé le 17 octobre |
| 29 mai 2027     | Finistère ou Morbihan | Morlaix ou <i>Morbihan</i>                    | C Jacob      | S Pouliquen             |

Il est néanmoins souligné qu'il serait souhaitable de disposer des lieux de stages pour le premier stage du 10 octobre afin d'en informer les candidats.

Ces dates seront à inscrire au calendrier de la Ligue pour une communication régionale.

L'affiche réalisée par le Comité Départemental concerné mentionnant le module BIFA sera également transmise aux autres Comités et à la Ligue pour diffusion afin de garantir une information appropriée aux pratiquants.

## **6. CONTENU DES MODULES BIFA**

Ils seront conduits comme définis dans le projet.

## **7. BUDGET DE L'ACTION**

Cette nouvelle organisation du Brevet d'Initiateur Fédéral d'Aikido se traduit également par une répartition de son financement sur les Comités Départementaux. Le bilan financier sera à établir en fin d'action.

### **7.1.Charges financières de la formation :**

- Défraiements des intervenants : déplacements et hébergements
- Salaires des intervenants : s'ils sont titulaires de la carte professionnelle, ils seront au niveau défini par le règlement financier de chaque Comité

Sophie Abgrall nous informe que le CoDep du Morbihan ne rémunère actuellement aucun intervenant.

Afin de garantir une équité de traitement entre les intervenants, une harmonisation des pratiques entre les Comités Départementaux apparaît souhaitable. Le cas échéant, une aide de la Ligue pourrait être envisagée afin de prendre en charge tout ou partie de cette dépense, dans l'hypothèse où les recettes du stage ne permettraient pas de la couvrir.

### **7.2. Produits financiers de la formation**

- Les recettes de stages (exemple du Finistère : la participation est de 20€ la journée, 15€ la demi-journée et gratuit pour les mineur(e)s).
- Aide financière de la Ligue au titre de la formation des enseignants.